



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN SUCCINCT DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DES SAGES DE LA LAÏCITÉ

janvier 2018 – mars 2022



AVANT-PROPOS

Le Conseil des sages de la laïcité est tout à la fois une instance de conseil et d'orientation pour la politique éducative en faveur de la laïcité et les principes républicains, un organe d'élaboration et de production de ressources et un lieu de conception et de conduite d'actions de formation.

Le Conseil des sages de la laïcité, installé par le ministre de l'Éducation nationale le 8 janvier 2018, a pour vocation de "préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et d'enseignement laïque des faits religieux". Il doit, par son expertise, "exercer une mission de conseil quant aux méthodes et aux pédagogies". Loin d'être une simple cellule de réflexion abstraite ou théorique, il se situe au plus près des préoccupations pratiques des personnels de l'éducation nationale. En témoigne le contenu du Vade-mecum de la laïcité à l'école à la rédaction duquel il a largement contribué aux côtés des principales directions du ministère. Les missions du Conseil correspondent à cette orientation : il exerce une veille en apportant sa contribution à un état des lieux de la laïcité à l'école, grâce en particulier à des auditions régulières d'enseignants et chercheurs. Ont également été auditionnés plusieurs acteurs du service public de l'éducation. Il élabore des documents et rédige des avis à l'attention du ministre sur des sujets comme l'approche laïque des faits religieux dans l'enseignement ou les programmes d'enseignement moral et civique (EMC). Ses membres participent régulièrement à des actions de formation nationales et académiques. La composition même du Conseil, faite de professeurs, inspecteurs généraux, juristes, sociologues, politologues, spécialistes de l'histoire des religions, permet une réflexion ouverte, constructive et sereine. Le Conseil des sages se situe au cœur du dispositif national voulu par le ministre et travaille en relation étroite avec son cabinet, l'équipe nationale Valeurs de la République, les différentes directions de l'administration centrale ainsi qu'avec le Conseil supérieur des Programmes (CSP) et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF).

Avec le recul donné par quatre ans de fonctionnement, il apparaît que le Conseil des sages est allé au-delà de ses missions d'origine. Il a ainsi investi le champ de la formation continue et continue en répondant à la sollicitation de divers partenaires institutionnels tels que la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), l'IH2EF, CANOPÉ¹ ou encore les équipes académiques, et en contribuant, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre, à différentes offres de formations et stages de portée locale ou nationale. Le Conseil des sages est devenu également une instance de production de ressources de référence, comme en témoigne la liste ci-dessous. Ces ressources ont pour vocation de donner les instruments intellectuels nécessaires aux cadres et aux acteurs de l'éducation nationale, mais aussi aux étudiants préparant les concours de recrutement.

¹ Dgesc : Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale ; Canopé : éditeur de ressources pédagogiques du MEN.

COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES

Membres

- **Dominique SCHNAPPER**, Présidente, Sociologue et politologue, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, membre honoraire du Conseil constitutionnel
- **Jean-Louis AUDUC**, Directeur honoraire des études à l'INSPE - Université Paris Est Créteil.
- **Ghaleb BENCHEIKH**, Ecrivain, islamologue. Président de la Fondation de l'islam de France
- **Catherine BIAGGI**, Inspectrice générale d'Histoire-Géographie
- **Abdenour BIDAR**, Inspecteur général Établissements et vie scolaire
- **Médéric CHAPITAUX**, Doctorant en sociologie du sport
- **Monique DAGNAUD**, Directrice d'études au CNRS et spécialiste des réseaux sociaux
- **Olivier GALLAND**, Directeur de recherches au CNRS et spécialiste des problèmes de la jeunesse
- **Delphine GIRARD**, Professeure de lettres classiques au collège de Sucy-en-Brie (académie de Créteil)
- **Patrick KESSEL**, Journaliste, essayiste
- **Catherine KINTZLER**, Professeur honoraire de philosophie à l'Université de Lille
- **Frédérique de la MORENA**, Maître de conférences en Droit public, Université de Toulouse 1 Capitole
- **Jean-Eric SCHOETTL**, Conseiller d'État honoraire, Ancien Secrétaire général du Conseil constitutionnel, membre de la Commission du secret de la Défense nationale
- **Vincent PLOQUIN**, associé aux travaux du Conseil en sa qualité d'adjoint à la directrice des libertés publiques et des affaires juridiques, chargé des fonctions de sous-directeur de la laïcité au ministère de l'intérieur

Équipe administrative

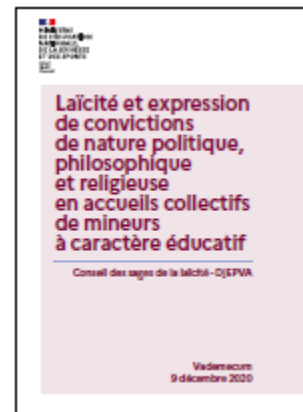
- **Alain SEKSIG**, Secrétaire général, Inspecteur d'académie honoraire
- **Iannis RODER**, Secrétaire général-adjoint, Professeur agrégé d'histoire-géographie en collège à Saint-Denis (93)
- **Isabelle de MECQUENEM**, Chargée de mission pour la formation et la communication, Professeure agrégée de philosophie à l'INSPE de l'académie de Reims
- **Michèle NARVAEZ**, Rapporteuse, Professeure honoraire de chaire supérieure, agrégée de lettres

Ont été membres du Conseil des sages :

- **Jean-Louis BIANCO**, Président de l'Observatoire de la Laïcité, de janvier 2018 à juillet 2021
- **Rémi BRAGUE**, Professeur honoraire de philosophie aux universités de Paris et Munich, de janvier 2018 à janvier 2021
- **Laurent BOUVET**, Professeur des universités en Sciences politiques, de janvier 2018 au 18 décembre 2021, date de son décès.

PUBLICATIONS

- Élaboration et ajustements réguliers du Vade-Mecum *La Laïcité à l'école* (première publication : rentrée 2018-2019 ; dernière édition : décembre 2021) Préface du ministre de l'Éducation nationale - introduction de Dominique Schnapper, Présidente du Conseil des sages de la laïcité (CSL).
- Co-élaboration avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (Dilcrah²) et la Dgesco, du Vade-mecum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* (Octobre 2020, mise à jour mars 2022). À noter en particulier le texte du CSL : *Pourquoi parle-t-on de racisme et d'antisémitisme ?*
- Co-élaboration avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et publication du Vade-mecum *Laïcité et expression de convictions à caractère politique, philosophique et religieux en Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif* (9 décembre 2020, mise à jour mars 2022) avec préface conjointe du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse.



² Dilcrah : Délégation Interministérielle à la Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

- Participation active à la publication du *Guide républicain*, en collaboration avec le cabinet du ministre, les directions de l'administration centrale et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR).

Ce guide comprend trois volumes :

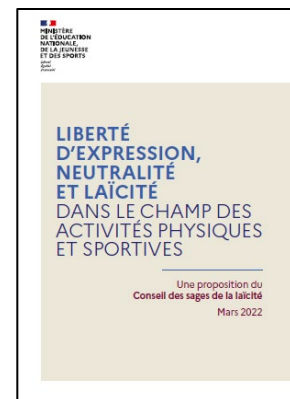


- Le premier, *L'Idée républicaine* est composé de trois entités distinctes : « Notions », « Anthologie » et « Textes juridiques ». Préface de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; introduction conjointe de Dominique Schnapper et Caroline Pascal, doyenne de l'IGESR.
- Le deuxième volume reprend en format poche le Vademecum *La laïcité à l'école*, actualisé et augmenté de deux textes courts du CSL : *Qu'est-ce que la laïcité ?* et *Que sont les principes républicains ?*



- Le troisième et dernier volume *La République à l'École* est une contribution, documentée et argumentée, de l'ensemble des groupes disciplinaires de l'IGESR, pour offrir aux professeurs des points de repère dans les programmes, et des pistes pour enseigner les valeurs et principes de la République.

- À la suite de la mission confiée au CSL par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre déléguée à la Citoyenneté, rédaction et diffusion d'une brochure sur *L'évitement des cours d'éducation physique et sportive et le recours à des certificats médicaux non justifiés*. Le groupe de travail constitué à cette occasion comprenait notamment la Dgesco et plusieurs personnalités dont un représentant du Conseil national de l'Ordre des médecins. Dans le cadre de ce travail, des visites ont été effectuées dans plusieurs académies (Amiens, Besançon, Créteil, Strasbourg) auprès des recteurs et des autorités académiques, dans des collèges, lycées et circonscriptions du premier degré.
- Publication d'une contribution assortie de propositions du CSL sur *La liberté d'expression, la neutralité et la laïcité dans le champ des activités physiques et sportives*, en lien avec la direction des affaires juridiques (DAJ).



NOTES, AVIS, COMMUNIQUÉS

On peut les consulter sur l'espace du Conseil des sages de la laïcité :
<https://www.education.gouv.fr/conseil-sages-laicite>

À titre d'exemples :

- [Note](#) : L'approche laïque des faits religieux dans l'enseignement, novembre 2018 ;
- [Communiqué](#) « La République cruellement frappée au cœur » suite à l'assassinat du professeur Samuel Paty, 17 octobre 2020 ;
- [Communiqué](#) relatif à la distribution de tracts aux abords, puis au sein d'un établissement scolaire de la ville de Trappes par des élus, 15 février 2021 ;
- [Communiqué](#) suite à l'entretien du référent laïcité de l'Institut Supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de Dijon, publié par AEF Info, 24 mars 2021 ;
- [Hommage](#) à Laurent Bouvet, héritier de la gauche universaliste, 19 décembre 2021 ;
- [Note](#) du Conseil des sages de la laïcité pour une journée annuelle d'hommage au professeur Samuel Paty, 3 janvier 2022.
- [Communiqué](#) sur la formation des personnels à l'École de la République, 14 janvier 2022.

À VENIR

- La rédaction d'un Vademecum sur *La laïcité dans le service civique*, en lien avec l'agence de Service civique, à destination de ses volontaires.

COLLABORATIONS ET DIVERS

- Participation aux sessions de formation de l'IH2EF auprès des chefs d'établissement et inspecteurs stagiaires. Participation aux réunions du Conseil scientifique de l'IH2EF.
- Participation à l'élaboration du cahier des charges de l'épreuve du CAPES et rédaction d'études de cas : concours de recrutement des professeurs des écoles, des professeurs de l'enseignement du second degré et des conseillers principaux d'éducation, définition de la seconde ou troisième épreuve orale, « entretien avec le jury ».
- Participation à la rédaction du Cahier des charges de la formation à la laïcité et aux principes républicains ([arrêté du 16 juillet 2021](#)) qui représente un référentiel national et a donné un cadre commun aux maquettes de formation initiale en INSPÉ, apportant ainsi une sécurité juridique aux candidats des concours de recrutement. En effet, les contenus des maquettes pouvaient varier dans leurs contenus alors qu'il s'agit de sujets de concours académiques et nationaux. Le Réseau national des INSPÉ ainsi que le réseau des référents laïcité des INSPÉ ont participé à ce travail et ont contribué à donner une forte légitimité à ce nouveau Cahier des charges qui est désormais intégré dans la culture professionnelle des formateurs.
- Accompagnement des missions confiées par le ministre de l'Éducation nationale à Jean-Pierre Obin sur la [formation des enseignants aux principes républicains](#), et par la ministre de la fonction publique et la ministre déléguée chargée de la citoyenneté à Isabelle de Mecquenem et au préfet Pierre Besnard, sur la [formation obligatoire à la laïcité de tous les agents de la fonction publique](#). Les deux rapports découlant de ces missions ont déterminé la mise en place et la programmation quadriennale de plans de formation massifs, systématiques et transversaux des personnels de l'éducation nationale et des trois versants de la Fonction publique.
- Interventions dans le cadre du Service national universel (SNU) pour la formation des encadrants.

AUTRES ACTIONS DE FORMATION :

- 2019-2020 et 2020-2021 : Organisation d'un cycle annuel de conférences, en partenariat avec le Cnam : « République, École, Laïcité », avec retransmission vidéo. Les Actes de ces deux cycles ont été publiés et diffusés lors des conférences de clôture présidées par le ministre de l'Éducation nationale, les 9 décembre 2020 et 2021, à l'occasion de la journée nationale de la laïcité,



- 13 octobre 2020 : participation du CSL à l'organisation du séminaire national des équipes académiques Valeurs de la République (Valerep), dans le grand amphi de la Sorbonne, en présence du ministre Jean-Michel Blanquer, de Bernard Rougier et de Jean-Pierre Obin. Conclusion du séminaire par Dominique Schnapper.
- 21 au 29 octobre 2020 : audiences quotidiennes des organisations syndicales, des fédérations de parents d'élèves et d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
- 5 novembre 2020 (suite à l'assassinat de Samuel Paty) : participation au séminaire des équipes Valerep.

Interventions dans plusieurs séminaires, webinaires (Canopé) colloques, diplômes universitaires (Sorbonne, Toulouse), sessions de formation en académies sur la transmission des principes et des valeurs de la République, à destination des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et y compris auprès d'élèves en établissement.

À titre d'exemples :

- 19 et 20 octobre 2021 : participation à l'ouverture, au Cnam, de la formation de 1000 formateurs, suite au rapport de Jean-Pierre Obin remis au ministre.
- Interventions, lors de ces deux premières journées, de Dominique Schnapper, Catherine Biaggi, Catherine Kintzler, Frédérique de la Morena, Isabelle de Mecquenem, Jean-Louis Auduc, Iannis Roder, Jean-Éric Schoettl et Alain Seksig ;
- 16 et 17 novembre 2021 : animation des journées 3 et 4 avec Isabelle de Mecquenem, Iannis Roder et Alain Seksig ;
- 10 mars 2022, journée 5 avec Patrick Weil et Éric Maurin, Isabelle de Mecquenem et Alain Seksig ;

- 16 mars 2022, journée 6 avec Henri Pena-Ruiz et Isabelle de Mecquenem.
- mars 2021, Frédérique de la Morena, conférence « Qu'est-ce qu'être citoyen ? » Espace Laïcité Toulouse. Création du DU « Laïcité et principes républicains » à Toulouse (Université Toulouse Jean Jaurès).
- 10 mars 2021, conférence de Jean-Éric Schoettl à l'IH2EF de Poitiers, devant de futurs chefs d'établissement et inspecteurs de l'Éducation nationale.
- 15 mars 2021, conférence d'Isabelle de Mecquenem sur « Éthique et laïcité » ouverte aux inscrits et à tous les directeurs d'école de l'Académie de Créteil.
- Septembre 2021 à février 2022 : communication de Jean-Louis Auduc au rectorat de Nice ; à la Bibliothèque nationale de France pour une formation d'enseignants des trois académies d'Île de France ; dans le cadre de formations organisées par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ du ministère de la Justice) ou encore auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF et CAF).
- Participation de Jean-Louis Auduc, aux côtés du musée de l'éducation (MUNAE), à la conception et à la réalisation d'une exposition itinérante : « École et valeurs de la République », consultable et téléchargeable sur le site de CANOPÉ. Cette exposition est sortie en février 2022.
- 10 novembre 2021, intervention de Iannis Roder dans le cadre du programme Canopé « Valeurs de la République : Comprendre, partager, incarner ».
- 8 décembre 2021, visio-conférence de Dominique Schnapper sur la laïcité, dans le cadre des « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois.
- 9 décembre 2021, intervention de Catherine Biaggi à Strasbourg, destinée aux cadres de l'académie et à l'équipe Valeurs de la République.
- 9 décembre 2021, conférence d'Isabelle de Mecquenem, Iannis Roder et Henri Pena-Ruiz à Montpellier, à l'invitation de son maire, Michaël Delafosse.
- 14 Décembre 2021, intervention de Catherine Biaggi au rectorat de Montpellier, pour l'encadrement de l'équipe Valerep.
- décembre 2020 à décembre 2021 : conférences dans le cadre du DU « Laïcité » coordonné par Pierre-Henri Tavoillot à Paris IV-Sorbonne :
 - Isabelle de Mecquenem : L'obligation de formation à la laïcité des agents publics.
 - Dominique Schnapper : Le sens de la laïcité française en 2022.
 - Jean-Éric Schoettl : La laïcité : la règle et l'usage.
 - Alain Seksig : La nouvelle querelle de la laïcité.
- 24 novembre 2020 et Jeudi 8 avril 2021, deux conférences pédagogiques pour les Directeurs d'école maternelle et élémentaire de Seine-St-Denis à l'Inspection académique de Bobigny (Alain Seksig).
- 27 Août 2021, conférence de rentrée pour les nouveaux personnels de direction et d'inspection de la région académique de Bourgogne - Franche Comté (Alain Seksig).



- 3 et 4 février 2022, participation aux journées d’ouverture du DU coordonné par Frédérique de la Morena à l’INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées : Catherine Biaggi et Alain Seksig.
- 22 et 23 février 2022 : intervention de Frédérique de la Morena et Médéric Chapitiaux à l’INSEP³ devant le réseau des référents laïcité du ministère délégué des sports lors du séminaire « Laïcité et prévention du séparatisme dans le champ du sport » : *Liberté d’expression, neutralité et laïcité dans le champ du sport.*

CONCLUSION

Au terme de ce bilan non exhaustif, mais significatif des actions du CSL, il apparaît que cette instance n’a pas seulement répondu aux missions qui lui avaient été fixées, mais s’est affirmée dans le champ de l’éducation et de la formation comme l’instance porteuse d’une politique éducative axée sur la laïcité et les principes républicains. On sait aujourd’hui qu’il ne s’agit pas d’une priorité parmi d’autres, mais de la figure de proue d’une école consciente d’elle-même, c’est-à-dire consciente de ses missions et de ses responsabilités au service de la société tout entière. La laïcité et la République sont les socles de l’école publique, école de l’égalité et de l’émancipation des élèves, citoyens en devenir.

³ Insep : Institut national du sport, de l’expertise et de la performance, opérateur du sport de haut niveau en France.

Organisation générale

Conseils, comités, commissions

Création du Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République auprès du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MENG2106070A

arrêté du 19-2-2021

MENJS - SG

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 141-1

Article 1 - Le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, exerce une mission de conseil, d'expertise et d'étude relative à la mise en œuvre du principe de laïcité et à la promotion des valeurs de la République dans les politiques publiques de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Il assiste le ministre dans le choix des méthodes et outils utilisés pour garantir le respect du principe de laïcité et des valeurs de la République dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Par ses avis et ses propositions, il participe à la détermination des positions du ministère en matière de laïcité. Il peut être saisi par le ministre de toute question relative au principe de laïcité et aux valeurs de la République. Il participe à la formation des membres de la communauté éducative aux enjeux de la laïcité et des valeurs de la République dans l'espace scolaire et peut contribuer à celle des personnels exerçant une mission éducative auprès de mineurs.

Les avis du Conseil peuvent être rendus publics sur décision du ministre chargé de l'éducation nationale.

Article 2 - Le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République est composé de vingt membres au plus dont un président. Ils sont désignés par le ministre chargé de l'éducation nationale pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

Un règlement intérieur fixe les règles de son fonctionnement ainsi que les obligations auxquelles ses membres sont assujettis.

Sous l'autorité du président, un secrétaire général et un secrétaire général adjoint assurent l'organisation, le fonctionnement et la coordination des travaux du Conseil.

Article 3 - Les frais occasionnés par les déplacements et les séjours des membres du Conseil et des personnes qu'il appelle en consultation sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'État.

Article 4 - La secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Fait le 19 février 2021

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel Blanquer